

FP-06

CONSTRUCTION D'OUVRAGE NEUF

<p>Gestes « barrière »</p>			
	<p>⚠ Le COVID 19 n'a pas supprimé tous les autres risques usuels des chantiers : ne les oubliez pas !</p>		
<p>Activités concernées</p>	<p>Montage/démontage d'échafaudages Banchage Ferraillage Bétonnage</p>		
<p>Facteurs de risque</p>	<p>Co-activité Proximité (impossibilité de respect de la distance de un mètre dans certaines tâches) Outillage commun</p>		
<p>ACTIVITÉS</p>	<p>MESURES EXCEPTIONNELLES DE REMÉDIATION COVID-19</p>		
	<p>ORGANISATIONNELLES</p>	<p>TECHNIQUES</p>	<p>HUMAINES</p>
<p>Prescriptions générales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter autant que possible le prêt d'outillage • Mettre en place un référent Covid : chef de chantier... 	<ul style="list-style-type: none"> • Si partage d'outils : désinfection à chaque utilisateur 	<ul style="list-style-type: none"> • Alerter le référent Covid si les consignes ne sont pas respectées ou que la situation de travail ne permet pas le respect des consignes
<p>Montage /démontage des échafaudages Utilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter la distance de un mètre entre intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> • Port des gants usuels • Port du masque et des lunettes de protection pour la manutention des pièces ne permettant pas la distanciation de 1m • Désinfecter les mains courantes et les lisses des échafaudages à chaque début d'intervention et à la reprise après le déjeuner. La désinfection est limitée aux zones de travaux effectifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Briefing préalable du chef de chantier avant action

<p>Banchage</p>	<ul style="list-style-type: none"> Respecter la distance de 1m sur la passerelle des banches entre deux collaborateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Port du masque et des lunettes de protection s'il n'est pas possible de respecter la distance de un mètre Port des gants usuels 	<ul style="list-style-type: none"> Briefing préalable du chef de chantier avant action
<p>Ferrailage</p>	<ul style="list-style-type: none"> Respecter la distance de un mètre entre deux ferrailleurs sur le même voile 	<ul style="list-style-type: none"> Port du masque et des lunettes de protection s'il n'est pas possible de respecter la distance de un mètre Port des gants usuels 	<ul style="list-style-type: none"> Briefing préalable du chef de chantier avant action
<p>Bétonnage</p>	<ul style="list-style-type: none"> Une seule personne sur la banche avec la benne à béton et une personne distante d'un mètre pour la vibration 	<ul style="list-style-type: none"> Port du masque et des lunettes de protection s'il n'est pas possible de respecter la distance de un mètre Port des gants usuels 	<ul style="list-style-type: none"> Briefing préalable du chef de chantier avant action
<p>Sous-traitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> Eviter la co-activité si possible 	<ul style="list-style-type: none"> En cas de co-activité : les distances barrières de un mètre seront respectées, les prise et fin de poste seront décalées de 30 minutes minimum avec les autres entreprises intervenantes afin d'éviter la promiscuité lors de l'accès aux zones de travaux 	<ul style="list-style-type: none"> L'entreprise générale dirige et coordonne l'action du sous-traitant, notamment sur la mise en œuvre des recommandations covid 19
<p>DANS TOUS LES CAS où la distance de un mètre ne peut être respectée</p>	<ul style="list-style-type: none"> Limiter la durée de l'intervention au strict minimum 	<ul style="list-style-type: none"> Porter obligatoirement le masque et les lunettes de protection 	<ul style="list-style-type: none"> Coordination orale préalable avant exécution
<p>Ressources documentaires associées</p>	<ul style="list-style-type: none"> Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus covid-19 (OPPBTP) dans sa version du 10/04/2020 Guide de prévention des risques GCEE-CRAMIF 		